

BELLENOD-SUR-SEINE ENVIRONNEMENT

Moulin du Bœuf : une collecte pour que le combat continue



■ Gilles Bouqueton, à droite, est déterminé à aller jusqu'au bout pour défendre les intérêts du moulin du Bœuf. Photo E. B.

Agence de Montbard
6 rue Auguste-Carré. BP 50014

Téléphone
Rédaction : 03.80.89.91.11

Mail
lbpmontbard@lebienpublic.fr
lbpchatillon@lebienpublic.fr

Web
www.bienpublic.com/
edition-haute-cote-d-or

Facebook
www.facebook.com/
LeBienPublicHCO

Le combat continue pour Gilles Bouqueton. Sept ans après avoir acheté le moulin du Bœuf, à Belledenod-sur-Seine, l'architecte parisien se bat toujours pour le remettre en état et le voir fonctionner à nouveau un jour. Il vient d'ailleurs de lancer un appel aux dons pour financer sa procédure.

« Je ne lâcherai rien », assure-t-il, plus déterminé que jamais. Aujourd'hui, alors qu'il espère obtenir justice devant le conseil d'État, Gilles Bouqueton a décidé de lancer un appel aux dons pour récolter des fonds en vue de payer les frais de justice engagés. Une façon également de remettre cette affaire en lumière et de faire connaître la cause qu'il défend depuis toutes ces années.

« Quand j'ai acheté ce moulin, c'était avant tout pour y vivre et pour le voir tourner. J'avais pour projet de le restaurer et d'installer une nouvelle roue hydraulique pour le rendre autonome, en vue de produire ma propre électricité. Par la suite, j'envisageais d'en faire un lieu ouvert au public en créant des gîtes ou en proposant du théâtre ou des activités culturelles... Bref, je voulais faire vivre cet endroit », résume Gilles Bouqueton. Sauf que le 14 juin 2013, le couperet tombe et le propriétaire du moulin du Bœuf voit son droit d'eau lui être sup-

primé.

« Les services de la DDT (direction départementale des territoires) sont venus sur place et ont constaté l'état d'abandon du moulin, entraînant alors l'abrogation du droit d'eau, que je détenais pourtant au moment de l'achat du bien », explique-t-il, précisant que sans ce droit, son moulin ne peut pas exploiter l'énergie de l'eau et fonctionner comme il le devrait.

L'appel aux dons est ouvert jusqu'au 8 février

Malgré les contestations, les pétitions et les procédures devant la justice, rien ne change. « Aujourd'hui, il ne nous reste plus que le recours en cassation devant le conseil d'État. C'est le seul qui pourra annuler l'abrogation du droit d'eau du moulin du Bœuf décidée en 2013 », indique Gilles Bouqueton. Un recours malheureusement coûteux et pour lequel le propriétaire a décidé de lancer une collecte pour l'aider à payer les frais de justice engagés. « Plus de 3 800 € ont déjà été collectés sur les 5 000 € à atteindre. Il ne nous reste donc un peu plus de 1 000 € à réunir avant le 8 février, qui sera la date limite de collec-

“ J'arrêterai la procédure dès que l'État se sera manifesté positivement. ”

Gilles Bouqueton,
propriétaire du moulin du Bœuf

te », annonce le propriétaire, plutôt confiant au vu des nombreux soutiens reçus. « Des riverains, des élus locaux, des pêcheurs, des associations locales comme l'Arphoc (association des riverains et propriétaires d'ouvrages hydrauliques du Châtillonnais) ou Hydraulixois... On l'a bien vu, lors du lancement de notre pétition, il y a quelques années : celle-ci avait réuni pas moins de 1 700 signatures en deux mois. Je suis déterminé à faire entendre ma cause, à la défendre, mais aussi à arrêter la procédure en cas d'une manifestation positive de la part de l'État. Depuis le début du combat, je sens qu'on avance un peu ; la législation a évolué ces dernières années : on a de bonnes raisons d'y croire ! », lance Gilles Bouqueton.

Élodie Bidault

Comment faire un don ?

Si jusqu'à présent, Gilles Bouqueton s'est toujours défendu à partir de ses fonds propres, il a décidé d'avoir recours au financement participatif pour payer les 5 000 € du recours en cassation. C'est *via* le site Wejustice.com, spécialisé dans les actions en justice, qu'il a lancé son appel aux dons. Pour donner, deux options : soit directement via le site en remplissant un formulaire en ligne, en choisissant son montant et en laissant ses coordonnées bancaires, soit par voie postale en adressant un chèque à Gilles Bouqueton (8 rue Catulienne, 93 200 Saint-Denis).

INFO Tél : 01.48.20.32.29. ou moulinduboeuf@gmail.com

1876

C'est la date depuis laquelle le moulin du Bœuf dispose de ce droit d'eau.